

pour mieux régner, stratégie ayant mené à tant de violence et d'effusion de sang entre les communautés.

○ **Fournir des services**

Cette fonction se distingue passablement des autres. Elle suppose que les populations bénéficient moins de la protection de l'État et davantage du soutien des ONG, qui, souvent avec la collaboration de l'État, voient à ce que leurs droits économiques, sociaux, culturels et parfois mêmes civils et politiques soient respectés. Ces vingt dernières années, nombre de gouvernements, surtout dans le tiers-monde, se sont rendu compte que les ONG pouvaient plus facilement qu'eux fournir des services à la population, notamment en ce qui concerne les secours en cas de désastres, l'aide aux réfugiés, la formation destinée à des groupes défavorisés, la sensibilisation des militaires et des policiers aux droits de la personne et l'aide juridique aux démunis. Ces gouvernements essaient d'encourager les ONG à devenir des instruments de prestation de services, fonction qui pourrait nuire à leur rôle d'observateurs et de critiques des politiques gouvernementales.

○ **Assurer l'ouverture du système politique**

Les ONG des droits de la personne voient également à ce que le processus politique demeure ouvert à d'autres intervenants. Elles ne sont pas dans l'ensemble des organisations « populaires ». Tout en collaborant avec ce type d'organisations, elles s'en distinguent en général. Bien que les ONG participent à la lutte politique - dans la mesure où la lutte pour les droits de la personne est une lutte concernant le pouvoir et son contrôle - elles ne sont pas des organisations politiques comme le sont les partis politiques (en quête de pouvoir) ou les organisations populaires (qui cherchent à assurer à leurs membres des droits ou des privilèges bien particuliers).

L'organisation de défense des droits de la personne est différente en ce qu'elle cherche surtout à garantir l'ouverture du processus politique et à obliger les gouvernements à rendre des comptes, de façon à empêcher l'abus de pouvoir ou la centralisation excessive. Tuer des défenseurs des droits de la personne ou empêcher des groupes d'exercer leurs activités - en restreignant ou en contrôlant la liberté d'association - est particulièrement dévastateur, car l'on mine du même coup toutes les autres forces sociétales indépendantes.